



TRAVAIL

5¢

Volume XXII — No 4

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Montréal — Avril 1946

Succès Syndical à Sherbrooke

Le Syndicat des employés de la Canadian Silk Products Ltd de Sherbrooke (bas façonné) obtient un franc succès dans ses négociations avec l'employeur — Rapport d'arbitrage favorable — Augmentations prévues variant de 20 à 40%.

Le Syndicat des employés de la Canadian Silk Products Ltd de Sherbrooke est à l'honneur. La dernière étape des négociations nous laisse entrevoir des succès qui démontreront, une fois de plus, le caractère progressif de nos syndicats.

Rapport du tribunal d'arbitrage.

Comme le Syndicat n'avait pu s'entendre avec l'employeur lors des premières rencontres, un tribunal d'arbitrage avait été institué par l'honorable Ministre du Travail. Ce tribunal vient de faire rapport et voici ses principales recommandations:

- a) reconnaissance du syndicat comme unique agent-négociateur;
- b) prélèvement des contributions syndicales sur la paye;
- c) une semaine de vacances payées après une année de

service et deux semaines après cinq années.

- d) temps et demi après 48 heures, de même que les dimanches et jours de fête — (10 fêtes sont reconnues par le contrat);
- e) procédure de règlement des griefs allant jusqu'à l'arbitrage;
- f) reconnaissance du droit de séniorité;
- g) semaine de travail de 48 heures — (l'employeur suggérerait une semaine de 50 et 55 heures).

Cela signifie que la très grande majorité des demandes faites par le Syndicat ont été recommandées par le tribunal d'arbitrage.

Me Théodore Lespérance, conseiller juridique de la C.T.C.C., représentait le Syndicat sur le tribunal et les confrères Gérard Picard et Vallée, respectivement secrétaire général de la C.T.C.C. et président de la Fédération du

bas façonné, agissaient comme procureurs.

Les négociations se poursuivent.

Nous apprenons de source officieuse que le Syndicat poursuit ses négociations avec la Canadian Silk sur les salaires. D'après les informations que nous avons obtenues, les employés bénéficieront d'une augmentation générale d'environ 20%. Dans quelques cas, elle atteindra 40%.

Nous félicitons chaleureusement les négociateurs, officiers et procureurs du Syndicat ainsi que tous les syndiqués de la Canadian Silk qui se sont conduits comme des unionistes bien trempés. Ils sont dignes de cette phalange de syndiqués qui, sous le drapeau de la C.T.C.C., bataillent dans tous les coins de la province pour l'amélioration du sort des ouvriers.

Les négociations de la chaussure continuent

La grève de J.-P. Corbeil — Conciliation — Jean Marchand et Gérard Picard interviennent dans les négociations — Possibilité d'un tribunal d'arbitrage.

Au moment où ces lignes sont rédigées, la grève à la manufacture de chaussures J.-P. Corbeil dure encore. C'est ce que nous annonçait M. Ernest St-Amand, agent d'affaires du Syndicat de la Chaussure.

Dimanche, le 17 mars, un groupe d'ouvriers a pénétré dans la manufacture pour y travailler. M. Corbeil et M. Bleau les y avaient fait entrer. L'agent d'affaires du Syndicat, informé de la chose, a prévenu la police provinciale qui les a tous fait sortir.

Depuis le début, Jean Marchand, aviseur technique de la C.T.C.C., participe aux discussions avec les patrons. En dernière

heure, nous apprenons que Gérard Picard est venu de Québec pour diriger les négociations.

Le 16 mars, les parties intéressées se sont réunies au bureau du Ministère du Travail pour une tentative de conciliation, Maître Théodore Lespérance représentait le Syndicat.

M. J.-P. Giguère, assistant agent d'affaires du Syndicat, nous informait, de son côté, que les négociations se poursuivront. Il nous laissait entendre qu'il est possible qu'un tribunal d'arbitrage soit appointé pour solutionner le problème de la chaussure chez J.-P. Corbeil, de Montréal.

Vote à Thetford-Mines

Le Conseil National des Relations ouvrières décrète un vote parmi les ouvriers de la compagnie Johnson — Requête du Syndicat — Le Congrès ne représente plus les ouvriers — L'unité ouvrière va être reconstituée dans l'amiante.

Le Conseil National des relations ouvrières vient de décréter un vote à la compagnie Johnson, à Thetford-Mines, afin de connaître le sentiment ouvrier à l'endroit des deux unions rivales qui existent dans les mines de Thetford et Black Lake. Le Conseil a pris cette décision à la suite d'une requête du Syndicat des Travailleurs de l'Amiante de Johnson's Coy., qui a demandé d'être reconnu comme agent-négociateur à la place du Congrès canadien du travail. Le Congrès qui possédait un contrat avec la compagnie Johnson, l'an dernier, ne représente plus qu'une faible minorité.

Unité ouvrière reconstituée.

Les ouvriers de chez Johnson sont bien décidés de profiter de l'occasion qui leur est offerte pour se joindre aux milliers de syndiqués de l'industrie de l'amiante qui sont déjà groupés dans les syndicats nationaux. L'an dernier, ils se sont laissés tromper par des promesses de petits politiciens; ils savent ce que cette aventure leur a coûté.

Il n'est donc pas exagéré d'anticiper une grande victoire syndicale aux mines d'amiante de la compagnie Johnson.

Négociations à l'Asbestos Corporation

Négociations pour le renouvellement du contrat entreprises depuis dix jours — Le Syndicat demande des rajustements et une augmentation générale de 10%

Les négociations pour le renouvellement du contrat entre le Syndicat National de l'Amiante et l'Asbestos Corporation Ltd de Thetford, sont entamées depuis une dizaine de jours. Il y a entente sur toutes les clauses de la convention à l'exception des salaires.

Délai fixé par le Syndicat

Le Syndicat a donné huit jours à la Compagnie pour répondre à sa proposition d'augmentation. Il semble bien décidé d'aller jusqu'au bout.

Nous aurons des nouvelles intéressantes à communiquer à nos lecteurs, dans le prochain numéro du "TRAVAIL", à ce sujet.

En avant avec "Le Travail"

Il y a quelques semaines, tous les syndicats ayant des abonnements au journal ont reçu de l'Administration du journal une formule de recensement des abonnés. Vingt-six syndicats, à date (21 mars), ont retourné ces formules avec les informations demandées. Ce sont les suivants :

- Charpentiers-Menusiers de Québec;
- Pulpe et Papier de Port-Alfred, La Tuque, Saint-Raymond, East Angus, Donnacona;
- Employés de la Fonderie de Plessisville;
- Bas façonné (Julius Kayser) de Sherbrooke;
- Métiers de la Construction de Saint-Joseph d'Alma;
- Emp. Municipaux (sect. services extérieurs) Trois-Rivières, Sherbrooke, La Tuque;
- Chemin de Fer Alma-Jonquière;
- Employés Coopérative de Granby;
- L'Amiante d'Asbestos;
- Cuir et Chaussure de Plessisville;
- Métallurgie de Joliette;
- Biscuiterie de Joliette;
- Tricoterie Somerset de Plessisville;
- Meuble de Beauharnois, Princeville, Montmagny;
- Commis-comptables de Jonquière;
- Bois Ouvré de Lyster;
- Emp. Salariés Asbestos Corp. de Thetford-Mines.
- Gantiers de Loretteville.

Ces réponses permettent de vérifier les plaques d'adresses des abonnés ainsi que la durée des abonnements; elles permettent aussi de constater le degré d'intérêt manifesté au journal "Le Travail" par chacun des syndicats qui ont répondu.

Dans le cas de quelques syndicats, la réponse révèle l'attachement enthousiaste des syndicats concernés pour le journal de la C.T.C.C. C'est le cas de plusieurs syndicats, dont le secrétaire a eu la générosité de fournir de longues listes d'adresses de membres abonnés, dont notamment du Syndicat des Charpentiers-Menusiers de Québec (868 abonnés); du Syndicat de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred (272 abonnés); le Syndicat de la Fonderie de Plessisville (166 abonnés); le Syndicat des Emp. de bas façonnés (Julius Kayser), de Sherbrooke (114 abonnés) et quelques autres de 100 membres et moins.

Il reste environ cinquante retours à venir. L'Administration a confiance de recevoir ces formules très bientôt. Il y va de l'intérêt de chaque abonné. Il faut parvenir coûte que coûte à éviter toute erreur à l'avenir, dans l'adressage et la livraison du journal.

L'Administration du "Travail" s'évertue actuellement à prendre tous les moyens à cette fin. Elle y réussira dans la mesure où les abonnés eux-mêmes, particulièrement les syndicats, auront la générosité de coopérer avec elle.

Nous estimons que le nombre de syndicats dans lesquels il y a des abonnés individuels dépassent la centaine.

Etant donné que les feuilles de recensement d'abonnés ont été envoyées à 250 syndicats de la C.T.C.C., il y a espoir que l'envoi de ces feuilles provoque l'envoi de demandes d'abonnements de la part d'un plus grand nombre de syndicats.

Nos chaleureuses félicitations à ceux qui ont montré le bon exemple par leur empressement à remplir les formules envoyées.

Le triste Jean-Marie Bédard et le Corporatisme

Dans un discours qu'il prononçait le 24 janvier dernier à Val d'Or, le triste Jean-Marie Bédard, du servile Congrès Canadien du Travail a fait mine de savoir ignoré en glosant contre les adeptes du corporatisme dans le Québec. Parlant à la façon du hâbleur qui prend ses auditeurs pour des "imbéciles", Bédard s'en est pris à Franco de l'Espagne et Salazar du Portugal. "Ensemble, dit-il, pour la fraternité mondiale de la classe ouvrière". Belle phrase qui sonne creux! Elle sent aussi la devise des oursons de Moscou. Les derniers événements : espionnage russe, amitié du C.I.O., auquel est affilié le Congrès Canadien du Travail, ne laissent plus de doute : les chefs partisans du C.I.O., alias C.C.T. du Canada et les lieutenants de Staline marchent de pair. Tout le monde les redoute aussi, jusqu'aux gouvernements. A leur tour, les ouvriers les répudieront comme des êtres dangereux!

Il faut entretenir la vigueur du corps pour entretenir celle de l'esprit. (Vauvenargues.)

Il n'y a rien au monde qui se fasse tant admirer qu'un homme qui sait être malheureux avec courage. (Sénèque.)

L'ECOLE D'APPRENTISSAGE DE MONTREAL

par Alfred CHARPENTIER

Tout récemment, j'ai eu l'avantage de visiter le centre d'apprentissage de la rue Laurier, à Montréal — il s'agit de l'ancienne école d'aviation. Après un chaleureux accueil de MM. Gabriel Rousseau, Directeur de la Loi de l'Apprentissage dans la Province, et du confrère Mollini, instructeur en briquetage, j'ai fait le tour de toutes les classes : menuiserie, briquetage, plâtrage, peinture, ferblanterie, plomberie et électricité. J'ai constaté avec plaisir que ces classes sont très bien aménagées.

Les professeurs, tous des Canadiens français, donnent un cours bilingue devant des élèves français et anglais en proportion égale; les cours comprennent 25% de théorie et 75% de pratique et sont donnés aux heures suivantes : de huit heures à midi, le matin, et de une heure à cinq heures, l'après-midi, avec quinze minutes de répit entre chaque séance. Les élèves subissent un examen toutes les semaines; ils manifestent beaucoup d'intérêt et sont réellement enthousiasmés dans leur travail; à la fin de leur cours, ils reçoivent un certificat.

Des professeurs dévoués et compétents demandent la prolongation des cours de 3 à 6 mois, afin que les élèves soient mieux

préparés avant d'entrer en service pour les employeurs. Cette décision a également pour motif le souci des professeurs de donner à l'Ecole une renommée enviable et d'assurer que, dans les métiers, il n'y ait que des gens qualifiés.

Une attitude fort louable des professeurs, et que je tiens à souligner, est leur habitude de réciter le Pater avant chaque classe; cela est en tout conforme avec nos aspirations et notre sens religieux.

Dans certains milieux, on était d'opinion, dans les premiers mois de l'inauguration de l'Ecole, que le Fédéral avait la prépondérance dans la direction et l'orientation de l'Ecole. J'ai constaté avec plaisir que tel n'est pas du tout le cas et quiconque peut visiter l'Ecole avec loisir, s'en rendra compte. Au contraire, c'est le Provincial qui a la prépondérance.

En terminant, je saisis l'occasion de féliciter le Gouvernement Provincial de sa magnifique initiative en collaboration avec le Fédéral. Il serait à souhaiter, enfin, que l'Ecole soit agrandie; le local actuel est déjà assez spacieux, mais comme on doit ajouter d'autres cours et qu'une partie de l'édifice est actuellement occupée par la Commission des Accidents du Travail, un plus grand local sera assurément nécessaire.

Conseils aux ouvriers

Dans un message qu'il adressait récemment à la jeunesse canadienne-française, le Chanoine Groulx donnait quelques conseils à la jeunesse ouvrière. Nous reproduisons ci-après quelques passages susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

Après avoir décrit en termes frappants l'état actuel de la classe ouvrière et avoué que les remèdes proposés ou appliqués ne sont pas toujours les meilleurs, le conférencier proclame et reconnaît que les ouvriers catholiques sont assez intelligents pour "admettre qu'il est toujours au désavantage des petits et des faibles de compromettre l'équilibre de l'édifice national".

Puis après une attaque contre l'élément soviétique qui promet tant de "châteaux de cartes", l'abbé Groulx dit sa confiance que les ouvriers catholiques comprendront que leur salut est dans l'acceptation et la mise en pratique de "la sociologie catholique".

Nous citons :

"Un seul régime de travail leur semblerait-il digne de leur condition d'hommes et de citoyens, le régime qui leur donnerait accès à la propriété, qui leur ferait leur part dans la direction des entreprises; régime où n'étant plus de simples pensionnés de la civilisation bourgeoise, où fournissant à l'économie de leur pays, autre chose que la contribution de leur force physique, où, conscients d'être plus qu'une machine et plus qu'un outil, ils pourraient se croire des producteurs comme les autres, des constructeurs, comme les autres, de l'économie nationale, bâtissant et dirigeant eux-mêmes leur vie, élevant leur fa-

mille, dans la sécurité et la joie? Leurs aspirations s'élevaient-elles jusqu'au désir de se sentir, comme tout le monde, ou comme l'élite de leurs compatriotes, chargés de l'avenir d'une foi, héritiers de la civilisation nationale? Alors à ces jeunes ouvriers canadiens-français, guettés par des influences malsaines, est-il impossible d'apprendre qu'une sociologie existe, qui a placé plus haut que toute autre la liberté et la dignité de l'homme? les droits sacrés de la famille? Qui, plus que toute autre s'est penchée sur le sort des petits; qui, plus que toute autre, a pris la défense du prolétariat, et parfois jusqu'à scandaliser les conceptions bourgeoises? Est-il impossible de leur montrer qu'à l'heure qu'il est, c'est encore elle qui propose au monde du capitalisme et au monde ouvrier les solutions les plus hardies et les plus saines. Et que cette sociologie n'est autre que la sociologie des pontifes romains, la sociologie catholique?"

Mes jeunes amis, si vous avez un tant soit peu étudié le mouvement ouvrier depuis cent ans, une chose vous a paru manifeste: rien n'arrêtera plus la montée du prolétariat. Il reste à voir s'il montera dans l'ordre plutôt que dans la révolution. Allez dire à vos camarades des ateliers et des usines ce que l'Eglise veut et peut pour eux. Allez le dire avec des convictions de conquérants. Car j'incline à croire que si, chez nous, le communisme et autres philosophies perverses gagnent du terrain, la faute en pourrait bien être aux catholiques qui ne savent pas égaler la puissance de leur propagande à la valeur transcendante de leur doctrine sociale."

Loi des Syndicats professionnels

AMENDEMENT.

Le 7 mars, l'Honorable Côté présentait un bill pour l'amélioration de la Loi des Syndicats professionnels.

Le Bill Côté :

Article 1 : Le dépôt de l'avis au greffe de la Cour Supérieure n'est pas nécessaire; il stipule qu'à compter de la publication de l'avis dans la "Gazette Officielle de Québec", le syndicat ou l'association est légalement constitué en corporation.

Article 17 : Cet article réduit à une période de trois mois la cotisation à être payée par un membre qui cesse d'adhérer à son syndicat. Autrefois cette période était d'un an au maximum.

Article 19 : Les corporations municipales pourront exempter de taxes les immeubles employés par un syndicat comme lieu de réunion ouvrière.

Amendements aux Lois du Salaire Minimum et des Relations Ouvrières favorables aux ouvriers

Loi du Salaire Minimum :

Concernant cette Loi, la Commission pourra : 1° — fixer un taux de salaire à être payé pour le temps supplémentaire à une personne, engagée et payée à l'heure et qui ne tombe pas sous l'application d'une convention collective de travail; 2° — faire accorder des vacances avec paye par un employeur à ses employés.

Nous applaudissons à ces deux amendements progressifs et tout à l'avantage de l'ouvrier. Le temps supplémentaire correspondra désormais à la moitié du taux horaire réellement gagné — ce qui est un gros avantage sur l'ancienne méthode de procéder.

Loi des Relations Ouvrières :

La Commission des Relations

Ouvrières comprendra désormais cinq membres au lieu de trois. Nous reconnaissons que la commission pourra plus facilement étudier les questions qui lui seront soumises; mais nous regrettons que la Commission ait toujours été constituée de membres pris parmi les employés du Gouvernement et qu'il semble que les deux nominations additionnelles viendront de la même provenance. La C.T.C.C., depuis le début de la formation de la Commission des Relations Ouvrières, a toujours été d'opinion, et elle l'est encore, que les membres d'une Commission de cette importance devraient être choisis dans les corps représentatifs du Capital et du Travail.

Ruade de Toledano contre les Syndicats Catholiques de l'Amérique latine

Au début de janvier dernier, lors de la tenue à Cuba des journées d'étude sociale inter-américaines, il a été question de lancer une Fédération Catholique du Travail de l'Amérique Latine.

Il fallait s'y attendre... Vincent Lombardo Toledano, président de la Confédération Générale du Travail de l'Amérique Latine, n'a pas vu d'un bon oeil cette formation future. Le seul mot catholique le rend hors de lui-même; subitement, il s'échauffe et devient comme une bête fauve; il voit en la nouvelle formation un adversaire dangereux qu'il faudra éliminer à tout prix.

Il endosse les protestations de ses semblables, notamment de la Fédération des Tra-

vailleurs de Cuba; il considère le futur organisme comme un élément de discord au sein du Travail latin; il rejette toute nouvelle association catholique qui ne vient pas en conformité avec ses vues; puis, hystérique, il voit derrière la Fédération catholique des éléments réactionnaires : les Jésuites, des finances américaines, des franchistes, bref, furieux, il dénature faits et paroles. Et quand M. Green, de l'A. F. of L., attaque son mouvement et annonce qu'il ira lutter contre lui, il devient tout à fait hors de lui-même. Et, semblable à un tigre ivre de sang, il nie que son organisation fasse de la politique. Malgré la solide mise au point de Richard Pattee,

dans l'Action Nationale, Toledano n'entend point raison: "They shall be smashed", dit-il. Ça sent le révolutionnaire. Staline n'aurait pas dit mieux. Le seul mot catholique enflamme donc Toledano. Qu'il vienne dire ensuite qu'il n'est pas communiste! Malgré toutes les protestations qu'il m'a faites à Paris, j'en conclus maintenant qu'il partage fébrilement la doctrine des ours de Moscou. Ses soups de griffes haineux ne font plus de doute et montrent trop bien, hélas, de quel bois il se chauffe et à quelle source il s'abseuve. Mais qu'importe! Nous verrons qui aura le dernier mot ou de lui ou du syndicalisme chrétien!

Alfred CHARPENTIER.



Service aux Travailleurs et à l'Industrie

Depuis le début de ce siècle, le ministère du Travail a fourni un SERVICE DE CONCILIATION à l'industrie — c'est-à-dire, aux employeurs et employés — afin de favoriser et d'encourager l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions générales du ministère comprennent aussi un vaste champ d'activités se rapportant directement au bien-être des travailleurs — LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, poursuivie avec le concours des gouvernements provinciaux... la vente des RENTES VIAGERES SUR L'ETAT... l'aide à l'établissement des GARDERIES DE JOUR, de concert avec les gouvernements provinciaux... la compilation et la publication de la STATISTIQUE OUVRIERE et les projets de DOCUMENTATION OUVRIERE... la publication mensuelle de LA GAZETTE DU TRAVAIL... la législation traitant de COALITIONS... la préparation annuelle d'un RAPPORT SUR LA LEGISLATION OUVRIERE.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs.

LA LOI D'ASSURANCE-CHOMAGE, comportant LE FONDS D'ASSURANCE-CHOMAGE et le fonctionnement du SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, est appliquée par la Commission d'Assurance-chômage.

LES REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre et les conseils provinciaux.

L'ORDONNANCE REGISSANT LES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE est appliquée par le Conseil national du Travail en temps de guerre, assisté par les conseils régionaux.

Par l'entremise de la COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on encourage la formation et le fonctionnement des Comités ouvriers-patronaux de la production.

MINISTERE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA,
Sous-ministre du Travail

Encouragez nos annonceurs

Nouvelles du mouvement

Sherbrooke.

On nous annonçait récemment que les effectifs des Syndicats de cette ville avaient augmenté de 42 membres durant le dernier mois.

* * *

Une campagne de propagande en faveur de "Le Travail" vient de commencer. M. Lorenzo LeFebvre, président du Conseil Central, en est le principal animateur. MM. L.-P. Demers et Roland Dubois ont également promis leur concours. Nous souhaitons que les autres centres imitent le geste des syndiqués de Sherbrooke. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous recevons une liste de 150 abonnés de M. Roland Dubois, organisateur de Sherbrooke.

* * *

L'agent d'affaires des Syndicats de Sherbrooke a dû se faire valoir dernièrement à l'occasion des représentations officielles suivantes : commerce en détail, service hospitalier, syndicat des barbiers-coiffeurs, ainsi que les métiers de la construction. Ces représentations avaient pour but le renouvellement des conventions. Il fut également question de la formation d'une école d'apprentissage.

De toute façon, nous donnerons des résultats de ces démarches dans notre prochaine édition.

Montréal.

Syndicat des Gantiers.

L'agent d'affaires des Gantiers, M. Georges St-Pierre, nous annonce qu'il entreprend actuellement l'organisation de plusieurs petites manufactures de gants de Montréal. Le check-off sera probablement obtenu dans la plupart d'entre elles. Quand le journal paraîtra, les élections du Syndicat auront eu lieu. Nous en donnons le compte rendu dans le prochain numéro.

Syndicat des Pompes Funèbres.

Les Entrepreneurs des Pompes Funèbres ont dans ces derniers temps fait des démarches auprès du Gouvernement provincial en vue de l'organisation d'une Corporation. Les membres du Syndicat considèrent que cette Corporation n'a aucune raison d'être. M. René Gravel, l'agent d'affaires du Syndicat, s'est rendu à Québec et il a fait, de son côté, toutes les démarches nécessaires pour empêcher que ce bill soit accepté par les députés. La Corporation serait foncièrement nuisible aux membres du Syndicat. La convention collective actuelle, bien appliquée et bien surveillée, protège tous les intérêts des membres. Le Syndicat a bon espoir que les démarches de M. René Gravel auront un résultat.

Demande de reconnaissance.

Une demande de reconnaissance syndicale a été présentée récemment à la Commission des Relations Ouvrières pour les Employés Manutentiers de Charbon de la Dominion Coal et pour les employés de la Compagnie Barret. Ceci n'est qu'une formalité; car tous les employés de ces deux compagnies font partie du Syndicat. M. René Gravel s'occupe des deux syndicats concernés.

Imprimerie.

M. Sarto Lacombe, le président du Conseil Allié de l'Imprimerie, nous apprenait ces jours derniers que plusieurs nouveaux membres

se sont inscrits aux divers syndicats affiliés au Conseil. Loin de s'effriter, les Syndicats de l'Imprimerie accroissent leurs effectifs graduellement.

Union Nationale du Vêtement.

Le président de l'Exécutif de l'Union Nationale du Vêtement, M. Marcel Jarry, nous annonce qu'un Comité vient d'être constitué dans le but d'organiser une Soirée récréative au bénéfice des différents services de l'Union. Cette Soirée aura lieu le 27 avril prochain, à la salle Montcalm. M. Léopold Lahaie et Mlle S. Raymond sont conjointement présidents de ce Comité d'Organisation.



M. Roméo Vallée, président de la Fédération du bas façonné, qui a dirigé les négociations à la Canadian Silk de Sherbrooke, au nom du Syndicat.

Fédération du Bâtiment.

Cette importante Fédération songe à avoir un organisateur pour divers métiers de la Construction. Une personne généralement bien renseignée nous communiquait cette nouvelle dernièrement. Le nouvel organisateur travaillerait conjointement pour la Fédération du Bâtiment et pour le Conseil de Construction.

D'autres informations nous parviendront prochainement à ce sujet.

Fédération du Vêtement.

Un directeur de la Fédération du Vêtement nous informait aussi que cette Fédération avait réquisitionné les services d'un organisateur. On nous a demandé de ne pas mentionner immédiatement le nom de ce monsieur. Il aurait son bureau à Montréal et il organiserait tant pour la Fédération que pour l'Union Nationale du Vêtement. Nous tiendrons nos lecteurs informés de la marche des événements dans cette Fédération.

Syndicat du Tramway.

M. J.-A. Chagnon, l'agent d'affaires du Syndicat du Tramway, nous dit que le temps prévu par la loi pour dénoncer le présent contrat est imminent. Le Syndicat se prépare donc en conséquence. Quatre associations rivales se partagent maintenant les Em-s'est réuni ces jours derniers. On est à étudier les moyens les plus efficaces pour faire face à la présente situation.

Conseil de Construction.

Les négociations sont commencées pour le renouvellement de la Convention Collective des divers métiers de la Construction. A une séance spéciale du Conseil, récemment, M. Aldéric Gosselin, président, informait les membres que les employeurs seraient disposés à accorder 10 sous de plus de l'heure aux briqueteurs et 5 sous ou 5% de plus de l'heure aux autres corps de métiers.

Les discussions de cette clause et de quelques autres points du contrat se poursuivent. Le tout devra se terminer avec le mois de mars ou tôt en avril. Nous serons en mesure de fournir plus de détails dans notre prochain numéro.

Nous apprenons en dernière heure que le comité de négociations du Conseil de la Construction de Montréal a refusé l'offre des patrons concernant l'augmentation des salaires de 10% pour les briqueteurs et 5% pour les autres métiers. Les parties intéressées au contrat doivent se rencontrer incessamment pour discuter de nouveau de la question des salaires.



"Moi, je suis content d'avoir vu mon gérant de banque!"

Nous étions indécis, Margot et moi... On insistait pour que nous placions nos économies, y compris ma prime de démobilisation, dans une affaire qui nous paraissait excellente. Mais mon gérant de banque m'a montré qu'elle n'était pas aussi bonne que nous le croyions... Sans lui, nous aurions peut-être perdu tout notre avoir!

Si vous êtes un ancien combattant, vous avez intérêt, au moment de réintégrer la vie civile, à consulter un gérant de banque.

Il est au courant de la situation économique locale et des occasions favorables, et il lui fait toujours plaisir de donner des renseignements utiles à l'ancien combattant qui va le voir.

Il connaît les espoirs et les craintes, les joies et les soucis du chef d'une petite entreprise, de l'ouvrier et de l'employé, parce qu'il a, depuis longtemps, l'habitude de causer avec un grand nombre d'entre eux, d'étudier leurs problèmes, de leur prêter de l'argent et de leur rendre service de diverses autres manières. Il serait heureux de vous être utile, à vous aussi.

Allez donc le voir à la prochaine occasion. Il y a, dans toutes les parties du pays, d'anciens combattants qui se disent: "Moi, je suis content d'avoir vu mon gérant de banque!"



Cette annonce est commanditée par votre banque

CLairval 7902
AQUILA LAPOINTE
 ASSURANCES
 4466, rue Lafontaine
 Maisonneuve Montréal

206, RUE DU PONT Tél.: 4-4641
LA CIE F. X. DROLET QUEBEC
 FABRICANTS D'ASCENSEURS
 Toute réparation mécanique
 Spécialités: Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

LE TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Rédaction — Administration

3447, rue Saint-Hubert, Montréal — Tél.: FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction : Pierre Forest.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Oeuvre de Presse Salaberry, 38, Ste-Cécile, Valleyfield.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Forcés de déménager

Nous prions nos lecteurs et annonceurs de bien vouloir nous excuser si la présente édition se compose de 8 pages seulement, au lieu de 12 comme d'habitude. Les ouvriers et les patrons de l'Imprimerie Populaire, où nous avions l'habitude de faire imprimer le journal "Le Travail", viennent de signer un contrat de travail avec l'Union Internationale des Typographes pour deux ans.

En conséquence, nous avons été forcés de déménager. Ce n'était pas facile de trouver un autre endroit où faire imprimer "Le Travail", quand on connaît la situation actuelle des imprimeurs.

Heureusement, après différentes démarches, nous avons frappé à la bonne porte en nous adressant à "L'Oeuvre de Presse Salaberry", qui édite le journal "SALABERRY".

Comme nous ne voulions pas retarder la livraison de la présente édition, nous avons décidé de publier à 8 pages seulement, parce que nous étions forcés de déménager.

OBJECTIF:

10,000 nouveaux abonnés

Au mois de février dernier, dans une lettre à tous les centres, le Président Général lançait un appel urgent pour la diffusion du journal "Le Travail", NOTRE JOURNAL. Nous recommandons à tous les chefs de relire des extraits de cet appel. Ils les trouveront ça et là dans le journal. En voici un :

Prenons des abonnements en groupe... Nommons des sollicitateurs d'abonnements à domicile... Ouvrons des concours... Annonçons "LE TRAVAIL" dans les feuilles locales... Publiions-y des extraits du "TRAVAIL", des références! L'effort demandé n'est que pour 10,000 nouveaux abonnés. Allons, militants, en ferez-vous cadeau à la C.T.C.C., à l'occasion de son Jubilé d'Argent? Quelle joie ne serait-ce pas si le succès dépassait même nos espérances!

Pour se protéger?

Si la Russie envahit l'Iran c'est, prétend Moscou, parce qu'elle est menacée par les pays "capitalistes" entourant le territoire soviétique. Ce besoin de sécurité est un prétexte bien connu; n'a-t-il pas déjà été invoqué pour permettre aux Russes de s'annexer un territoire d'une superficie de 273,947 milles carrés et une population de 24,355,500 habitants?

Le "New York Times" donnait ces jours derniers la liste des territoires et pays que la Russie s'est annexés "au nom de sa sécurité" au cours de la guerre seulement. La voici :

La Luthanie, la Latvie, l'Estonie, la Pologne orientale, la Bessarabie et la Boukovine, la Moldavie, l'Ukraine carpathique, la Prusse orientale, la Carélie finlandaise, Petsamo, Tannu Tuva, en Asie centrale, la Sakhaline du sud et les îles Kouriles.

Si cela n'est pas suffisant pour la sécurité soviétique, le monde est justifié de croire que la Russie entend faire autre chose que se protéger.

Cadeau à la C. T. C. C.

Recruter 10,000 abonnés d'ici le Congrès Jubilé de la C.T.C.C., devrait être le but à atteindre, tel devrait être notre cri de fierté à tous. Il faut se ressaisir! Officiers et directeurs de la C.T.C.C., officiers et organisateurs des conseils centraux, officiers et agents d'affaires des syndicats et fédérations, COOPERONS ENSEMBLE une bonne fois pour le succès du "TRAVAIL". (Extrait de l'appel du Président à tous les Centres, en février dernier.)

Quand j'observe, je constate que...

La C.T.C.C. fut fondée à Hull en 1921. Il y aura donc 25 ans cette année.

Les Aumôniers des Syndicats de toute la province se sont de nouveau réunis en congrès à Sainte-Anne-de-Beaupré.

La Conférence Internationale du Travail se tiendra à Montréal, en septembre, dit-on.

Le Père LeRoy, représentant du Vatican au Bureau International du Travail, récemment rentré de la Havane, doit bientôt retourner à Genève.

Quatre unions se partagent maintenant les employés de Tramway de Montréal: le Syndicat, l'Union Internationale, le Congrès Canadien du Travail et l'Association Ouvrière Canadienne.

Plusieurs de demandent qui pourrait bien financer la nouvelle organisation de M. Marquette...

Entre Bourassa et Pelletier, il y a tout un monde : le MONDE DU DEVOIR.

Le président de la Fédération Nationale des Travailleurs de la pulpe et du papier a décidé de fonder une école d'apprentissage pour les organisateurs. On ne saurait contester sa compétence dans le domaine!

Personne ne peut nier qu'il existe une bonne coopération entre les employeurs et les ouvriers. Dans les périodes de prospérité, les employeurs fument le cigare et les ouvriers le mégot. Dans les périodes de crise, les employeurs fument le cigare et le mégot tandis que les ouvriers crachent!

Situation anormale à l'Assurance chômage

La Commission fédérale d'Assurance - chômage est dans une situation plutôt anormale. Sur 3 membres, un seul est en fonction : Monsieur Mitchell, représentant des employeurs, a démissionné et Monsieur R. J. Fallon, représentant du Travail, a fini son terme. En l'occurrence, Monsieur Louis Trottier reste seul; il ne peut rien décider, n'ayant personne à consulter.

On pourrait croire qu'il est l'unique contrôleur. Mais il n'en est rien. Dans cet état de chose, un danger semble surgir : celui de voir le gouvernement fédéral confier l'application de la loi d'Assurance chômage à des fonctionnaires ni plus ni moins — ce qui serait absolument contraire à l'esprit et à la lettre de la loi. La C. T. C. C. s'élève énergiquement contre cette apparente tendance. Aussi fera-t-elle des représentations au Ministre lorsqu'elle présentera son mémoire au Fédéral, le 2 avril prochain.

Le Congrès des Relations Industrielles de Laval

Le 11 mars dernier, la section des Relations Industrielles de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval de Québec célébrait son premier Congrès au Château Frontenac. Au delà de deux cents congressistes, venus de toutes les classes de la société, ont pris part aux délibérations que dirigeaient d'habiles et savants conférenciers; les échanges de vues ont été très fructueux.

Assistance

A côté d'employeurs de la petite et de la grande industrie, de chefs de services administratifs, de sociologues, plusieurs de nos syndiqués de différents centres ont pris part aux délibérations du congrès : nous les en félicitons chaudement.

La bienvenue

Elle fut souhaitée en termes très choisis par Mgr Ferdinand Vandy, Recteur de l'Université Laval.

Les conférenciers

Favorisés parce qu'ils parlaient devant un auditoire choisi et très intéressé à leurs travaux, à la question des "relations industrielles", les conférenciers, tous des spécialistes, ont traité avec brio et compétence les questions au programme. Le R. P. Georges-Henri Lévesque, O.P., MM. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail, Léonce Girard, secrétaire du Comité Paritaire de l'industrie de la chaussure à Montréal, Dr Lucien Brouha, chef du Département d'Hygiène et de physiologie appliquée à Laval, Mtre L.-Philippe Pigeon, c.r., professeur de droit à Laval, et Jef Rens, sous-

directeur du B.I.T. à Montréal, ont respectivement traité les sujets suivants :

L'Université et les relations industrielles;

L'évolution des relations industrielles au Canada;

L'apprentissage;

Fatigue industrielle et productivité;

Conciliation, arbitrage et tribunaux de travail;

Les relations industrielles dans l'Etat moderne.

Dans son discours d'ouverture, le R. P. Lévesque a souligné que le but de la faculté des Sciences Sociales en créant sa section des Relations industrielles était de préparer des ingénieurs sociaux appelés à jouer un rôle éminent entre le capital et le travail autant que les autres catégories d'ingénieurs dans l'ordre matériel.

Le Congrès s'est terminé par un banquet au Château Frontenac. C'est le Ministre du Travail, l'Hon. Antonio Barrette, qui a remercié le conférencier d'honneur du B.I.T., dont le discours fut fort goûté. "Le gouvernement, de déclarer le Ministre du Travail, s'efforce d'imprégner la législation du travail de principes sociaux des encycliques, principes appelés à passer dans les conventions collectives de travail. Nous souhaitons que tous les esprits sérieux s'intéressent à cette section de "Relations industrielles", appelée à jouer un rôle si important dans le monde du travail et du capital et par redondance dans la société toute entière.

L'Eglise doit s'intéresser aux questions publiques dit Pie XII

Cité Vaticane, 17 (A. P.). — Sa Sainteté Pie XII a annoncé l'intention de l'Eglise catholique de manifester un intérêt à la vie publique et a demandé aux pasteurs d'instruire les catholiques des devoirs moraux qui résultent pour eux de leurs droits électoraux. Le Pontife a souligné qu'il était du devoir de l'Eglise de renseigner les fidèles, non seulement sur leurs devoirs envers la religion, mais également sur leurs devoirs envers leur communauté.

L'Eglise catholique ne consentira jamais à se confiner aux quatre murs d'un temple", a-t-il dit. "La séparation de la religion ainsi que de la vie de l'Eglise du monde est contraire à la conception chrétienne et catholique."

"Le prêtre catholique", a précisé le Pape dans son message annuel aux pasteurs de Rome, "est tenu de guider les fidèles même dans le champ de la vie

publique". Il ajouta qu'il ne fallait pas oublier que, sous le prétexte de combattre le catholicisme politique, le national-socialisme visait la destruction de l'Eglise".

A la veille des élections communales qui se tiendront dans plus de mille communes de 20 provinces du nord de l'Italie, Pie XII a déclaré :

"Exercez votre droit de vote. A ce droit est liée une grande responsabilité morale, au moins en ce qui concerne l'élection de ceux qui seront appelés à donner au pays sa constitution et ses lois, en particulier celles qui touchent à la sainteté de la famille, à l'école et au règlement juste et équitable des conditions sociales."

En même temps, le Pontife a laissé entendre que l'Eglise n'avait aucune intention, pour le moment, de modifier le Traité de Latran de 1929.

MERCIER & DION

FOURRURES DE QUALITE

- Emmagasiner
- Réparations
- Manteaux sur commande

2117, rue MONT-ROYAL
ALBERT MERCIER, prop.

FR.
2711

près de la rue
DELORIMIER
Rés. Tél.: AM. 8816

Cercles d'études

Dans le dernier article sur le cercle d'études, nous nous sommes demandé comment, sur le plan intellectuel, les membres pouvaient conduire leur esprit à la connaissance de la vérité syndicale. Cette question posait celle de la méthode de travail et, pour y répondre, il a paru utile de rappeler, vis-à-vis de la fin pour laquelle un cercle d'études est fait, les trois principes de formation, d'accoutumance à l'effort personnel et de stimulant à l'apostolat.

DIVERSES METHODES.

Plusieurs méthodes de travail peuvent convenir au fonctionnement du cercle d'études. Mais si l'on considère le processus de la pensée, autrement dit et plus simplement la marche de l'esprit vers la connaissance syndicale et l'objet de cette connaissance, il faut affirmer que les méthodes inductive et positive sont les meilleures.

INDUCTION.

L'induction, comme on le sait, est un raisonnement qui consiste à tirer une conclusion générale de faits particuliers; exemple : ce feu brûle — ce feu brûle : donc le feu brûle.

Par le procédé d'induction, on observe les faits d'abord, d'où l'on remonte aux principes ou aux conclusions générales. L'observation des faits et leur commentaire approprié provoquent plus facilement le choc des idées qu'une discussion abstraite autour des principes. En partant ainsi des faits, les principes prennent une plus grande valeur d'application à la vie quotidienne des salariés, et de formation de l'esprit et de la volonté.

Citons un exemple. Si, dans un cercle d'études, quelqu'un invite les membres à étudier la question des salaires, il peut être sûr qu'aucun des membres ne bougera; un froid est tombé sur la réunion. Mais si, au lieu de procéder de cette façon, ce membre demande à chacun : — ce qu'il gagne — si la somme gagnée lui permet de faire vivre sa ou une famille convenablement — si, dans la négative, l'amélioration du salaire est possible et par quels moyens — immédiatement l'intérêt surgit, activé par la connaissance des faits du milieu familial et des difficultés qui s'y rencontrent et tous les membres parlent avec abondance. Procéder autrement dans la méthode serait s'exposer au reproche que l'homme du peuple formule quand il dit d'un quidam "qu'il parle en paraboles", c'est-à-dire en termes obscurs et détournés.

GEORGES COTE, Ptre,
Aumônier Général de la C.T.C.C.

Le Conseil central Saguenay - Lac Saint-Jean nous envoie de ses nouvelles

M. Alphonse Riverin, le nouveau secrétaire et agent d'affaires du Syndicat de l'Aluminium d'Arvida

Le Conseil général du Syndicat des Employés de l'Aluminium d'Arvida a décidé à l'unanimité, à son assemblée de jeudi dernier, de retenir les services de Monsieur Alphonse Riverin comme secrétaire et agent d'affaires du Syndicat.

M. Alphonse Riverin a fait ses études au Séminaire de Chicoutimi et à l'Université Laval de Québec, où pendant trois ans il a suivi les cours de la Faculté des Sciences Sociales, Economiques et Politiques. C'est donc dire que Monsieur Riverin a une magnifique préparation technique pour le poste qu'il va occuper.

A Québec, Monsieur Riverin a su se faire apprécier par ses confrères qui l'ont élu président de la Société des Débats oratoires.

Fils de M. Antoine Riverin, un des fondateurs de l'Union Catholique des Cultivateurs, dans la région, dont il fut président pendant plus de vingt ans, et fort connu pour ses activités sociales, M. Alphonse Riverin a donc pu se renseigner, à bonne source, sur les principes sociaux qu'il aura à appliquer dans ses nouvelles fonctions. Le Syndicat est donc justifié d'attendre beaucoup de son nouveau secrétaire et agent d'affaires qui entrera en fonctions immédiatement.

Nul doute qu'avec l'aide de M. Riverin, le Syndicat connaîtra une nouvelle impulsion et sera en mesure de rendre de précieux services à ses membres.

Le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida est heureux d'accueillir M. Alphonse Riverin et lui souhaite le plus entier succès dans ses nouvelles entreprises.

Le Syndicat de l'Aluminium gagne son point.

A partir de maintenant, c'est 48 heures par semaine et non pas seulement 44 que les ouvriers du "Service Building" travailleront. Bien qu'ils soient des travailleurs de jour, ces ouvriers n'avaient que 44 heures de travail par semaine à faire et, naturellement, n'étaient payés que pour 44 heures. Ils ont exposé leur cas aux officiers du Syndicat, qui ont plaidé leur cause auprès des autorités de la Compagnie, et leur ont obtenu 48 heures de travail par semaine. C'est donc une paye de 48 heures par semaine qu'ils retireront maintenant.

Le Syndicat est heureux d'avoir pu, encore une fois, prouver aux ouvriers qu'il peut leur rendre des services appréciables et qui valent infiniment plus que la légère cotisation qu'il leur demande en retour des services rendus. Que tous les ouvriers de l'Aluminium le comprennent et le Syndicat saura être à la hauteur de la situation.

Les gratifications de l'Aluminium Co. et l'assurance-chômage.

L'assurance-chômage n'a encore rien décidé dans cette affaire. En attendant, elle garde les gratifications que la Compagnie a payées à ses employés pour les bons services qu'ils lui avaient rendus.

D'après les renseignements que le Syndicat a pu obtenir, il semble bien que l'assurance-chômage va manoeuvrer de façon à s'appuyer sur une technicalité de sa loi ultra-compliquée, pour pouvoir garder les gratifications qu'elle a confisquées. Et une fois de plus

Les Syndicats de St-Joseph d'Alma à l'honneur

Dernièrement, nous recevions une liste de 560 abonnés de cette ville à nos bureaux.

C'est un fait à signaler à tous nos lecteurs et il nous fait plaisir d'en parler.

Cette liste nous est parvenue grâce au magnifique travail accompli par les directeurs du Conseil Central de St-Joseph d'Alma et de son dévoué secrétaire, M. Roch Tremblay.

Comme M. Tremblay nous l'expliquait, cette liste d'abonnés comprend presque la totalité des syndiqués de la ville.

Pour les syndicats qui se demandent quoi faire pour aider la C.T.C.C., quoi faire pour intéresser davantage leurs membres au syndicalisme, quoi faire pour renseigner leurs membres sur les activités du mouvement, nous leur suggérons d'imiter le geste des syndiqués de Saint-Joseph d'Alma.

Si tous les syndicats voulaient se donner la main, le tirage du journal augmenterait beaucoup plus rapidement et l'influence de notre journal, dans la classe ouvrière, pourrait prendre la place des autres revues et journaux moins recommandables et moins aptes à renseigner les ouvriers.

les ouvriers diront, non sans raison, qu'ils ont été les dindons de la farce!

Le Syndicat du Téléphone envoie ses contre-propositions.

Le Syndicat des Employés du Téléphone du Saguenay a répondu de cette semaine aux propositions que la Compagnie lui a faites peu après l'entrevue du 13 février dernier. Dans ses contre-propositions, le Syndicat, sans demander une échelle de salaires plus élevée que celle proposée par la Compagnie, a un peu remanié cette échelle de salaires.

Si la Compagnie n'accepte pas les propositions du Syndicat, ou l'alternative offerte par le Syndicat, celui-ci se verra alors dans l'obligation de référer toute l'affaire au Conseil National du Travail, puisque l'échelle de salaires proposée est une interprétation de la décision du Conseil National du Travail, et que celui-ci ne s'est pas encore prononcé sur le compromis intervenu entre la Compagnie et le Syndicat, le 18 décembre dernier.

Le Syndicat espère pouvoir arriver à une entente définitive avec la Compagnie sans l'intervention du Conseil National du Travail.

Les négociations continuent.

Le Syndicat des Employés du Chemin de Fer Roberval-Saguenay continue ses négociations avec la Compagnie. Lundi dernier, lors d'une longue entrevue, le représentant de la Compagnie a expliqué pourquoi il refusait la plupart des demandes exposées par le Syndicat. Actuellement, le Syndicat étudie les raisons de la Compagnie et l'assemblée générale des membres verra quelle attitude il faudra prendre à ce sujet.

"LE TRAVAIL" PARMIS LES SYNDIQUES

Pourquoi tous les membres de nos syndicats ne sont-ils pas abonnés au "Travail"? Ce but est-il impossible à atteindre? — Non! non, si officiers et directeurs de la C.T.C.C. deviennent des propagandistes zélés du journal "LE TRAVAIL"; non, si dans chaque conseil central est formé un comité spécial de propagande; non, si dans tout centre syndical, voire dans chaque syndicat bien établi est constitué un comité de propagande et de recrutement; non, enfin, il n'est pas impossible d'avoir 20,000 syndiqués abonnés au "TRAVAIL", si tous, nous faisons notre devoir. (Extrait de l'appel du Président à tous les Centres, en février dernier.)

DANIEL JOHNSON

AVOCAT et PROCUREUR

ROBINSON, JOHNSON & WILSON

Edifice Aldred — chambre 2202

507, Place d'Armes, Montréal

Tél. PL. 9571

Depuis près d'un demi-siècle...

toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Lauréat Morency, président
20, rue Bayard, Québec
Tél. : 2-5808

J.-Omer Pagé, secrétaire,
20, rue Ste-Agnès, Québec
Tél. : 3-3751

1231 est, rue Demontigny

Montréal

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé GAGNON, prés. Roméo BELLEMARE, sec.

29, rue Gordon

Tél.: 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

M. Lorenzo LEFEBVRE, prés. M. L.-P. DEMERS, sec.

Hommage du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa

I.-D. JOANISSE, prés.

Rod. JOLY, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osius FILION, prés.

J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.

Ludger FERLAND, prés.

Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.

Albert RAYMOND, prés.

18, rue Caron

Association de la Soie Celanese de Drummondville

Prés.: Raymond BUSSIÈRE Sec.: Roland CHAMPAGNE

Syndicat Cath. des Ouvriers en Métallurgie de la Joliette Steel Ltd.

JEAN-PAUL JOLY, sec.-arch.

POUR VOUS, MESDAMES

CAUSERIE A DEUX

Depuis plusieurs jours déjà, le Carême est commencé. Certaines d'entre nous, et pourquoi ne pas dire la plupart, avons vu approcher avec appréhension, avec une certaine terreur ce temps de jeûne, de pénitence et, dans un domaine plus restreint, ce temps de grand ménage.

A l'analyse, ces deux idées qui, au premier abord, peuvent nous sembler des plus disparates, ont, sous un certain angle, un rapport, une analogie entre elles.

Le printemps est la période réglementaire durant laquelle l'épouse, la maman et même la grande soeur qui travaille à l'extérieur, manient successivement balai, plumeau, brosse, quelquefois pinceau et même outil de réparation au besoin.

Le Carême est l'époque entre toutes pour faire la revue de son intérieur. Le ménage doit être aussi complet et même plus minutieux à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ne négligeons rien pour faire la chasse, non seulement aux taches mais à toute poussière. De grâce, ne nous contentons point de la routine et d'un travail négatif. Dans nos demeures, il est important d'introduire du nouveau, de replacer, de refaire. Dans le domaine moral, sachons aussi faire place au positif, au nouveau. Qu'une bonne habitude nouvelle soit introduite en nous: peut-être sera-ce celle de garder le sourire, la bonne humeur qui sont certainement revenus avec le soleil; peut-être sera-ce celle de faire plus large part de réflexion dans nos journées ou encore, celle de mettre de l'ordre dans nos vies, de régler l'emploi de nos semaines? Que sais-je... Mais,

ayons à coeur d'avoir quelque chose de nouveau en nous à Pâques; ainsi cette grande fête chrétienne sera vraiment et pour nous-mêmes, et pour les nôtres, la fête de la résurrection. Il y aura du nouveau à l'extérieur puisque la nature elle-même renaît, puisque nos maisons seront renouvelées par nos doigts de fées. Surtout, il y aura du nouveau à l'intérieur de chacune de nous puisque nous aurons en nous-mêmes, quelque chose dont nous pourrions faire bénéficier les autres, une vertu ou qualité que nous aurons fait revivre.

Mais, de même qu'un grand ménage ne se fait pas sans fatigue, sans difficultés, même s'il faut le faire joyeusement et sans en ennuyer toute la famille, de même, dans l'ordre moral, une transformation ne s'opère pas sans de grands efforts, sans une volonté tenace.

Profitons de ce temps fixé par notre Mère la sainte Eglise, le Carême; acceptons avec joie, avec souci de les utiliser pleinement les occasions de sacrifices en plus des pénitences réglementaires dont on ne peut se faire fi, même en notre vingtième siècle, pour enrichir notre personnalité. Rappelons aussi, aimablement mais fermement, aux chers nôtres, ce temps de pénitence. Ne l'oublions pas: nous sommes "L'AME" de nos foyers et l'atmosphère de notre demeure sera ce que nous la ferons.

Que chacune de nos journées de Carême soit une préparation sérieuse à de "JOYEUSES PAQUES".

BRIGITTE.



3-28

COSTUME DE PRINTEMPS

Une jaquette à rayures qui se porte avec jupe contrastante unie, lorsque de bonne coupe, constitue un costume de printemps absolument idéal. Celui que nous proposons ici est en lainage crème à rayures brisées marine. Les revers sont longs et trois boutons attachent la jaquette à la taille. Des poches incurvées sur les hanches. Une blousette à collet haut en piqué et une jupe marine fendue à l'ourlet complètent l'ensemble.

ORGANISATRICE



Mlle SEVERINA RAYMOND, présidente conjointe du comité d'organisation de la soirée récréative de l'Union Nationale du Vêtement de Montréal. — La soirée aura lieu le 27 avril prochain.

Veux-tu savoir le prix de l'argent?... Essaie d'en emprunter.

* Fainéantise va si lentement que pauvreté l'atteint tout de suite.

Gaston Gibeault, C.R.
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3, rue Préfontaine

MANUEL DE L'INVENTEUR
10\$ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 STE-CATHERINE EST MONTREAL

Le travail et sa mission

Il faut que le journal de la C.T.C.C. soit désiré, aimé et lu partout. Véhicule de la pensée, comme des faits et gestes de la C.T.C.C., "LE TRAVAIL" est un journal de formation et d'information indispensable. "LE TRAVAIL" doit être l'organe vivant de la C.T.C.C.; la voix qui lance les appels, les mots d'ordre, les exhortations, les encouragements; le lien qui unit les coeurs, les intelligences, les volontés; le lien qui solidarise la grande famille de la C.T.C.C. Cette mission, ne convient-il pas que "LE TRAVAIL" la remplisse auprès d'au moins 20,000 de nos membres? (Extrait de l'Appel du Président à tous les Centres, en février.)

La cuisson des céréales

Vous ne songeriez jamais à faire fonctionner une automobile sans essence. Mais bien des gens essaient de travailler une demi-journée avec un estomac presque vide. Vous avez sans doute déjà entendu dire: "Vous ne pouvez manger comme un oiseau et travailler comme un cheval". Il est nécessaire, chaque matin, de faire son plein d'essence avec un déjeuner substantiel.

Pas un autre repas reçoit aussi peu d'attention et de préparation. Quoiqu'ils se ressemblent beaucoup jour après jour, la variété ne devrait pas être oubliée.

Les techniciennes en sciences ménagères de la Section des Consommateurs du Ministère fédéral de l'Agriculture vous suggèrent de servir des céréales chaudes. Elles sont économiques et offrent de la variété tout en fournissant l'énergie nécessaire au succès. Afin de toujours servir une céréale chaude appétissante et bonne, il faut observer quelques règles bien simples.

La Section des Consommateurs du ministère fédéral de l'Agriculture, réalisant que des expériences devaient être faites sur les méthodes de cuisson des diverses céréales canadiennes pour obtenir toujours de bons résultats, a demandé à cet effet aux facultés de Sciences Ménagères des Universités Canadiennes de coopérer avec elle; six de ces facultés ont pu le faire.

Les expériences furent nombreuses et les proportions d'eau et de céréale variées, ainsi que la durée de cuisson et la quantité de sel. En plus, tous les modes de préparation communément utilisés dans les foyers canadiens furent essayés et les méthodes suivantes furent acceptées comme étant les meilleures pour faire cuire la farine d'avoine roulée ordinaire et celle à cuisson rapide.

GRUAU A LA FARINE D'AVOINE ROULEE (cuisson lente)

1 tasse de farine d'avoine roulée
3 tasses d'eau bouillante
3/4 c. à thé de sel

Commencer la cuisson de la céréale directement sur le feu dans le dessus du bain-marie. Saupoudrer graduellement la céréale dans l'eau bouillante salée en brassant constamment pour prévenir les grumeaux. L'eau doit

continuer à bouillir afin d'empêcher la céréale de devenir collante. Faire bouillir directement sur le feu pendant 5 minutes, puis faire cuire couvert pendant une heure au bain-marie en brassant de temps à autre. Donne environ 3 tasses.

Afin de réduire le temps de la cuisson au bain-marie, faire tremper la céréale dans la quantité d'eau requise toute la nuit puis amener au point d'ébullition et faire cuire directement sur le feu pendant 5 minutes et continuer la cuisson au bain-marie pendant 30 minutes. Si du germe de blé est ajouté, utiliser 2 c. à table de germe de blé par tasse de céréale crue.

(suite au prochain numéro)



Préparez votre propre bonheur

Rendez-vous compte des avantages que vous pouvez retirer d'un certificat dans l'Ordre des Forestiers Catholiques.

- Protection financière, . . .
- Protection religieuse,
- Protection morale,
- Protection sociale.

Renseignez-vous en faisant venir notre brochure de 20 pages. Cela ne vous engage en rien et vous renseignera sur la manière de préparer un plan d'assurance convenable. — Ecrivez aujourd'hui même:

Les FORESTIERS CATHOLIQUES
1015, rue Saint-Denis,
MONTREAL.

Veillez m'envoyer gratis votre brochure de vingt pages "Préparez votre bonheur".

Nom
Adresse
[T1]
Occupation âge

RENOUVELLEMENT DES LIVRES D'ASSURANCE-CHÔMAGE

À Tous les Patrons:

Tous les livres d'Assurance-chômage pour l'exercice finissant le 31 mars 1946 doivent être échangés contre de nouveaux livres.

Veillez donc communiquer *immédiatement* avec votre plus proche bureau du Service national de Placement, si vous n'avez déjà échangé les livres de vos employés.

Vous vous rendriez passible de peines rigoureuses si vous négligiez de verser les cotisations de vos employés assurés et de renouveler les livres d'assurance, comme l'exige la loi.

À Tous les Employés:

Si vous êtes un assuré, protégez vos droits à prestation en voyant à ce que votre livre soit échangé.

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur
CHAUSSURES DE TOUS GENRES
26, rue Notre-Dame ouest

Montréal

TO OUR ENGLISH FRIENDS

Management by Many

Adoption by Eric Johnston, president of the U. S. Chamber of Commerce, of the Multiple Management plan conceived by Charles P. McCormick, head of McCormick & Co., has focused public attention upon one answer to the human relations problem in industry. McCormick answer, as applied in approximately 500 other companies throughout the nation, rests on these three fundamentals:

1. Give the creative and thinking employees of the company a very substantial voice in the operation of the firm.
2. Give them nearly complete access to all the company's books.
3. Link employee compensation through profit-sharing and bonus plans acceptable to the employees directly to the company's "ability-to-pay."

These principles practiced at McCormick & Co.'s main plant in Baltimore over the past 13 years, have produced these results :

1. Each year, even throughout the middle 1930's, the company has made money.
2. Employee productivity has increased greatly.
3. Labor turnover dropped to an average of 3 per cent from a figure many times that high.
4. Wartime absenteeism averaged 3.5 per cent, less than half the average for most other plants in the area.
5. Wages are higher than at any other company in the food industry in the area.
6. A high esprit de corps animates the entire plant, so much so that no union has been able to organize the employees. The plan, however, is working successfully in many companies that have unions and is not an anti-union device.

MULTIPLE MANAGEMENT means exactly what it says — "management by many". Its basic premise is that "the more creative people who can be efficiently brought into active management participation, the greater will be the knowledge and interest in company affairs of its employees." The plan's essential parts are :

1. In addition to the regular Board of Directors, one or MORE **SUBORDINATE BOARDS OF DIRECTORS** are established. These boards have complete authority to delve into plant problems and activities and to make unanimous recommendations. At McCormick & Co. there are three boards : A **JUNIOR BOARD** composed of up and coming white collar executives and administrative employees, a **FACTORY BOARD** composed of factory-employed supervisors and workers, and a **SALES BOARD** composed of sales-minded individuals. Each board's 15 to 20 members were originally appointed by the company president; ever since, these boards have elected their own board members. Every six months board members rate each other and the three with the lowest ratings are dropp-

ed; three promising employees are elected in their place.

Recommendations by subordinate boards must be unanimous. This unanimity rule kills all "screwball" suggestions. The recommendations are not put into effect until approved by the Senior Board of Directors. Out of 2,109 recommendations by the (white collar) Junior Board, made over a 5-year period at McCormick & Co., only six were rejected. Virtually every new idea which, translated into action, has kept McCormick at the forefront of spice manufacturers originated in one of the subordinated boards.

These boards may look at any and all records that they wish, upon request to management. Members pledge themselves to keep information confidential. They determine their own method of procedure and organization. No member of the Board of Directors participates in their meetings.

2. Once a month a factory-wide meeting is held for all employees at the main plant. The program is part social and part business. The business discussion includes a full explanation of all the company's general plans. A member of the Board of Directors informs employees whether the volume of business is sufficient to maintain full production, and whether operations are on a profitable basis. Employees are encouraged to ask questions, and do.

3. Profits are shared with employees under several different plans. Sales and merchandising representatives share in the profits of their respective territories. All employees, age 35 and over, with 3 years or more of service, are covered by a Pension Plan, on which all premiums are paid by the company. In addition, all employees with 3 years or more service participate in a Profit-Sharing Trust Plan, under which definite percentages of operating profits each year are deposited in a Trust Fund and credited to the account of the individual participants depending upon years of service and rate of pay; these funds may only be withdrawn when the employee quits the company or retires. After adequate dividends are set aside for the preferred and common stockholders, the Board of Directors, at its sole discretion, sets aside additional funds for distribution to all employees. No year has been skipped since 1932. Of these funds one half is distributed on a flat per capita basis to every employee; the other half is divided among the members of the three subordinate boards.

Junior boards do not abridge the responsibilities of foremen and other supervisors... The boards function as idea and discussion groups, and as training schools for executives. Essentially, they are similar to the labor-management production committees sponsored by the WPB, but with considerably more power and more emphasis on the middle-management group.

Completely Unpublicized in the Daily Press

Completely unpublicized in the daily press was the secession from the AFL of the Amalgamated Lithographers of America and its simultaneous affiliation with the CIO. Although joined to the AFL since 1906, the ALA felt compelled to pull out of the parent body because of unresolved jurisdictional disputes of many years standing.

The ALA's secession alone — it has only 14,000 members — would be less important if it did not represent a growing unrest within AFL ranks against the failure of the Federation's Executive Council to settle raiding quarrels that go back a decade or more. One of the worst is between the International Association of Machinists (the AFL's largest union) and the Carpenters, the Operating Engineers and the Streetcar Men. Time and again the IAM threatened to withdraw its 750,00 members. For withholding its per capita payments to the AFL since November 1944 it was suspended from membership three months ago.

The Lithographers made it clear that they did not wish to abandon the AFL but were forced to. Significantly, resentment against the AFL's inability to satisfactorily settle its jurisdictional problems did not simply end with withdrawal from the AFL but created such a revulsion that immediate affiliation with the CIO was voted. The Lithographers hope that with CIO support they will be better protected from raids by AFL unions and have more opportunity to strengthen their relationships with employers.

Mr Charpentier's answer to a request of The Monetary Times

Montreal, March 16th. 1946.

Mr. S. C. Willson, Editor, THE MONETARY TIMES, 341 Church St., Toronto, Ontario.

Dear Sir,

I take pleasure in answering right now your letter of March 15th. The C. C. C. L. answers the following to the question "Should price and wage controls cease now?"

In principle we contend that price and wage controls go together. The experience has taught the workers that prices usually go up first. The next step consequently was that wages must be increased.

Experience also shows that in depression time wages go down before prices. During the war experience has again shown us that inflation was very largely ward off owing to the simultaneous control of prices and wages.

What should be done now that the war is over, to prevent deflation that is to say abnormal deflation?

First of all there cannot be deflation of wages before the actual cost of living does go down itself. Some people say that wages during the war have been enhanced more than prices averaging all industries. That may be so, but not so true as that, if we consider the fact that many products of common domestic use have lost in quality and, in some cases, in quantity without any change in their selling prices reducing in proportion the purchasing power of the somewhat increased wages.

Such situation is still obtaining. We venture to say that there must be first a gradual listening of prices controls beginning in the industries where during the war increases in the selling prices were permitted. The Government, we believe, has begun in the right way in lifting the price controls over luxuries. It must be kept in mind that the buying power of the population must at least be maintained at its present level until there be a substantial decrease in the cost of living to activate the demand for goods and stimulate thereby employment generally.

The large volume of products of all kinds being sent by Canada to Europe involves a very severe rationing in the country and as long as this rationing will stay prices in many respects cannot be lowered.

Yours truly,

ALFRED CHARPENTIER, General President, THE CANADIAN AND CATHOLIC CONFEDERATION OF LABOUR.

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES
SERVICE D'AMBULANCES 1926, Plessis — AM. 8900
4156, Adam — AM. 3733

Tél.: FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours

AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Travail Soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

DOMINION TEXTILE COMPANY LIMITED

FABRICANTS DE

Draps et Taies d'oreillers
"Colonial"

Magog Fastest Fabrics

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de

La Photogravure Nationale Limitée

MONTREAL

En relisant les conférences des patrons

Congrès de l'Association Professionnelle des Industriels. — Enoncé de principes. — Obligations sociales des employeurs. — Quelques questions.

Le rapport du premier Congrès de l'Association Professionnelle des Industriels vient de paraître. On sait que ce Congrès fut tenu à Montréal, à l'Hôtel Windsor, le 19 novembre 1945. Le compte rendu est intitulé : "Comment sauvegarder l'entreprise privée", thème que l'Association avait adopté pour la circonstance.

Il est certainement intéressant de relire le texte complet des conférences qui furent données par ces messieurs de l'Association Professionnelle des Industriels, pour se faire une idée de ce que des patrons catholiques canadiens pensent des relations qui doivent exister entre les employeurs et les employés.

Dans l'introduction du rapport, on lit ceci :

"Le patron ne doit pas considérer ses employés comme des machines à produire; il doit s'en faire des associés, des collaborateurs. Il doit les intéresser au travail, les aider; il doit savoir concilier justice, autorité, charité, compréhension."

Un employeur, dans une causerie intitulée "L'attitude du patron à l'égard de ses ouvriers", fait les mises au point nécessaires.

Un peu plus loin dans l'introduction, on lit encore :

"Le patron doit puiser sa force dans les principes chrétiens de l'organisation professionnelle pour se transformer lui-même, transformer les autres et réaliser dans l'ordre social une réforme industrielle qui assure la sécurité des ouvriers et de leurs foyers."

Deux conférenciers entre autres, ont émis des principes sérieux qui méritent d'être soulignés :

- 1° il faut que le patron et les employeurs sachent voir dans les Syndicats Ouvriers des associations aussi légitimes que les leurs;
- 2° il faut qu'ils reconnaissent à leurs ouvriers le droit bien légitime de se grouper dans des organisations libres, bien à eux;
- 3° il ne faut pas que les patrons et les employeurs violent ce droit par le camouflage de syndicat d'usine, formé ou suscité par eux;
- 4° respect de la dignité de l'ouvrier;
- 5° respect de la responsabilité du travailleur;
- 6° respect de l'organisation professionnelle syndicale suivant la formule chrétienne.

Tous ces énoncés, dans la bouche de patrons, sont excellents. Mais combien d'employeurs les mettent en pratique?

Combien d'employeurs, même catholiques, trouvent très légitime de s'organiser eux-mêmes, telle l'Organisation Professionnelle des Industriels, l'Association des Manufacturiers, mais ne veulent pas que leurs ouvriers s'organisent? Pour les ouvriers, l'union ne serait-elle donc pas bonne?

Combien d'employeurs ne laissent pas à leurs ouvriers la facilité de s'organiser librement? L'Association contrôlée par le patron n'existe-t-elle pas encore en plusieurs endroits? Ne connaissons-nous pas des unions où cest la Maison qui paie les déficits, le patron qui a soin de la caisse des cotisations? Ne connaissons-nous pas des unions où le patron assiste aux élections, choisit lui-même les officiers, paie et finance les organisateurs d'unions qu'il veut contrôler?

Combien de patrons ont ce vrai respect pour le travailleur, s'inquiètent de son bien-être et de celui de sa famille?

Tous les employeurs qui ont entendu ces conférences ou qui lisent le compte rendu du Congrès, y trouveront des nombreux sujets de méditation. Il ne suffit pas d'émettre publiquement des principes dans un Congrès; ne faut-il pas surtout les réaliser dans des situations concrètes? Trop de patrons, malheureusement, se moquent encore des principes... même des principes qu'ils émettent. Car ils cherchent avant tout leur intérêt et quand les principes ne font plus leur affaire, ils n'en tiennent pas compte.

Et pour reprendre la parole de l'un des conférenciers, et non le moindre, plusieurs patrons auraient besoin certainement d'aller puiser dans les principes chrétiens ce qu'il faut pour se transformer eux-mêmes, devenir plus humains d'abord, avant de prétendre vouloir transformer les autres.

En vérité, si les employeurs comprenaient davantage et comme de véritables chrétiens, leurs responsabilités sociales, l'ordre social deviendrait peut-être plus stable, certaines situations seraient moins tendues. Qui donc, en premier lieu, a besoin d'une réforme : est-ce le patron ou l'ouvrier?

Aux employeurs, plus qu'à tous les autres, s'applique ce conseil que donnait l'Avisseur Moral de l'Association Professionnelle des Industriels :

"Il faut remplacer la froideur distante, la courtoisie méfiante ou l'indifférence totale par l'amour, l'estime, la franchise et la loyauté."

Dans quel esprit tous les patrons d'aujourd'hui envisagent-ils le syndicalisme ouvrier?

Prochain mémoire de la C.T.C.C. au Fédéral

C'est le 2 avril prochain que la C.T.C.C. présentera son mémoire au Gouvernement fédéral. La C.T.C.C. fera connaître ses vues sur la Conférence fédérale-provinciale et l'importance d'une législation concurrente dans plusieurs domaines; elle demandera une réduction substantielle de l'impôt sur le revenu. D'autres suggestions très intéressantes seront faites au gouvernement fédéral; nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

Les présidents et vice-présidents de Montréal en journée d'études

Dimanche, le 17 mars, à la salle paroissiale Saint-Stanislas, avait lieu la première d'une Journée d'Etudes organisée par le service d'Education du Conseil Central. Cette première journée groupait les présidents et les vice-présidents des syndicats de Montréal. Vingt-quatre syndicats étaient représentés et près de soixante présidents et vice-présidents étaient présents.

Dans l'avant-midi, le P. J. Cousineau parla du rôle important et des diverses fonctions du président d'une assemblée. A la séance de l'après-midi, M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C., exposa la procédure à suivre dans les assemblées délibérantes.

L'abbé Maurice-J. Maher, Conseiller Moral des Syndicats, ainsi que M. Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C., étaient présents.

Deux autres Journées d'Etudes auront lieu les 24 et 31 mars : une pour tous les secrétaires, et l'autre pour tous les autres officiers. Nous en donnerons le compte rendu dans le prochain numéro du journal.



Contre Maux de Tête Névralgies La Grippe Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

Dans les coulisses de la conférence de la construction

Opinions de certains délégués

On attribue à trois principaux facteurs la hausse du coût de la construction :

- 1° diminution de la productivité des ouvriers, attribuable à l'habitude de travailler au ralenti pendant la guerre et imposée par des entrepreneurs qui trouvaient profit à travailler à pourcentage dans nombre de constructions de guerre;
- 2° la hausse du coût des matériaux jouerait également un rôle néfaste;
- 3° l'introduction d'ouvriers non qualifiés pendant la guerre: parce qu'ils ne sont pas qualifiés, ces ouvriers contribuent dans une large mesure à faire hausser le coût de la construction : les bévues qu'ils font et le temps qu'ils prennent, voilà deux facteurs nuisibles. Pas éton-

nant que nous subissions les conséquences de cet état de choses qui dure depuis au moins six ans.

Par ailleurs, certains entrepreneurs de l'Ontario ont même déclaré aux délégués de la C.T.C.C. et de la Fédération du Bâtiment que tous les entrepreneurs en construction d'Ontario désiraient l'adoption en leur province d'une loi des conventions collectives à extension juridique, comme les nôtres. Mais malheureusement, disent-ils, les manufacturiers s'y sont toujours opposés.

En plus d'être réconfortant, ce témoignage prouve à l'évidence que nous étions dans la bonne voie quand nous demandions l'extension juridique de nos conventions collectives. Entendu évidemment qu'il y a encore du progrès à faire dans ce sens. A nous d'y voir.

Pour venir en aide aux chefs ouvriers

Nous recevons en primeur un intéressant travail exécuté par M. Bergeron, aviseur technique de la région de Québec. Il s'agit d'une interprétation simplifiée de la "Loi des Relations Ouvrières". Cette analyse pratique est spécialement faite pour l'usage de tous les chefs de syndicats : elle élimine les nombreuses difficultés créées par l'emploi des termes techniques et leurs significations. Les intéressés doivent adresser leurs demandes à M. Marius Bergeron, 19, rue Caron, Québec.

En vertu d'une décision de l'exécutif, pour le bien de la classe ouvrière et spécialement de nos syndicats, il sera demandé à tous les syndicats de faire parvenir à M. Bergeron, les copies les plus récentes de leurs conventions collectives. Une circulaire à cet effet parviendra prochainement aux intéressés. Le but de cette requête est de commencer sous peu une étude comparée de tous les textes et clauses des conventions collectives affectant nos diverses industries.

Argent fait rage : Amour, mariage.

Et le chauffage par rayonnement fait une maison où l'on aime vivre. Considérez les avantages suivants : chaleur aérienne, absence de poussières, possibilité de ventiler souvent sans perte sensible de calories, économie de combustible de 30 à 40%. Demandez notre notice explicative.

Travaux de chauffage et de plomberie exécutés soigneusement et rapidement.

Tél.: MARquette 4184
360 est, rue Rachel
MONTREAL



I. NANTEL

Bois de Sciage
MASONITE — TEN TEST — BEAVER BOARD
Coin Papineau et De Montigny Tél. CH. 1300 Montréal

100%

de notre personnel appartient au
Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (sd) Inc.

Dupuis Frères
LIMITÉE

Raymond Dupuis, prés. A.-J. Dugal, v.-p. et gén. gén.

365 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL